



Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	6 février 2024

Données transmises à titre indicatif, le gestionnaire reste garant de l'exactitude des servitudes dont il a la charge.

 Réalisation : CA du Niortais - Aménagement du Territoire - Observatoire et stratégie territoriale

 Source : CAN, DDT 79, DRAC, DREAL, RTE, GRT Gaz, CD 79

 Fond de plan : Cadastre 2022 © DGFIP

 Date : 18/01/2024

- Liaison - Equipement linéaire**
 -  A4 Servitude pour l'entretien des cours d'eau
 -  A5 Canalisations d'eau et d'assainissement
 -  EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès
 -  EL3 Servitude de halage et de marcbepied
 -  PT3 Télécommunication
- Liaison - Equipement surfacique**
 -  I3 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz
 -  M_S Zone de protection autour d'une ligne électrique souterraine
 -  M_A Zone de protection autour d'une ligne électrique aérienne
 -  IM1 Voisinage de cimetière
 -  JS1 Protection installation sportive privée
 -  PT1 Protection centre radioélectrique contre perturbations électromagnétiques
 -  T1 Visibilité voie ferrée
 -  TS Protection aéronautique de dégagement
 -  TB Protection install radioélectrique de aviation
 -  EL7 (emprise) - Plan d'alignement CD79 11/22
- Protection eau potable**
 -  AS1i Périmètre de protection immédiat captage eau
 -  AS1r Périmètre de protection rapproché captage eau
 -  AS1e Périmètre de protection éloigné captage eau
- Site classé et inscrit**
 -  AC2c Zone de protection des site classé
 -  AC2i Zone de protection des site inscrit
- AVAP**
 -  AC4 - Périmètre AVAP
- Monument Historique (MH) - AC1**
 -  Périmètre de protection du monument historique (500m)
 -  Périmètre de protection modifié du monument historique
 -  Périmètre délimité des abords du monument historique
 -  Monument historique inscrit
 -  Monument historique classé (et ou classé et inscrit)
- Risque technologique**
 -  PM3_PPR Plan de prévention des risques technologiques
- Risque naturel**
 -  PM1 RF
 -  PM1 RC
 -  PM1 B

